

Le courrier des adhérents

Un adhérent nous envoie ce petit texte émanant d'un couple ayant passé une journée sur un ponton :

*On nous avait vanté les bienfaits de l'air marin
- C'EST BON !*

*On nous avait vanté la beauté du paysage
- C'EST BON !*

*On nous avait vanté le plaisir de partager entre amis
un bon repas avec « vue sur mer »
- C'EST BON !*

*On nous avait vanté le style très sympa du ponton,
confort mini, bricolage astucieux, mais plaisir garanti
- C'EST BON !*

*On nous avait vanté l'abondance du poisson, la taille
gigantesque des crabes et le poids des soles
- RIEN !!*

*On nous a menti ! il n'y a pas qu'à Marseille qu'on
raconte des bobards.....*

Et pourtant.....

**MERCI BEAUCOUP POUR CETTE INOUBLIABLE
JOURNEE**

Cécile et Pascal



Quelques annonces

Je suis architecte et amoureux des paysages de notre bord de mer ; je souhaite me mettre gracieusement à la disposition de l'Association pour la restauration des carrelets sur pontons, de notre belle région. je suis également à la recherche d'un carrelet sur ponton, à restaurer, ou non.
Tél. : 05 46 41 04 00 - Tél. portable: 06 16 72 09 36 - mail: luc@lefebvre-architecte.com

Messieurs VIGNIERS et DUFOUT désirent vendre leur carrelet situé à Yves (lieu dit : le grand dauphin) Tel : 05 63 41 63 54. Ses caractéristiques sont les suivantes : plateforme de 10 m par 3m, passerelle de 60 m, équipé de 3 carrelets (25 , 16 et 6,25 m2).
D'après ce qui a été écrit plus haut, ne pas oublier que toute transaction est soumise au bon vouloir de la DDE quant à la transmission de l'AOT.

Monsieur TAUNAY (Tel : 05 49 53 13 80 ou 06 81 02 90 84) recherche un partenariat avec un propriétaire de carrelet : des heures d'utilisation contre une participation à l'entretien. A débattre entre gens de bonnes volontés.
L'association réitère ses propositions de bons offices pour aider ce genre de transaction.

*Note du comité de rédaction : Soyez aimables de nous informer quand une de ces annonces a reçu une issue heureuse. Soit en envoyant un mot au président à l'adresse du siège social (la mairie de Port des Barques) soit en lui envoyant un mail à l'adresse suivante :
jean-louis.martin4@wanadoo.fr*

La recette de tante Yvonne

SOLES aux PALOURDES

Ingrédients : 6 soles, 3 douzaines de Palourdes, 3 échalotes, 1 verre de vin blanc, 1/4 de litre de lait, un peu de cognac, 50cl de crème fraîche épaisse, fleur de sel, poivre.

Dans un faitout, verser le vin, le cognac, les échalotes hachées, porter à ébullition, ajouter les palourdes et les sortir lorsqu'elles s'ouvrent, les maintenir au chaud.

Faire réduire le jus, ajouter la crème fraîche et laisser cuire à feu très doux.

Dans une casserole, faire bouillir le lait, ajouter les soles et faire pocher 3 à 4 mn.

Répartir les soles et les palourdes et napper de sauce.

Bon appétit Tante Yvonne

L'Echo des Estuaires

N° 27
janvier 2009

Sommaire :

Editorial

Le mot du président

Articles

*Réunion DDE- Association
Journées du Patrimoine
Assemblée Générale 2009*

Le courrier des adhérents

une journée au ponton

Annonces

La recette de tante Yvonne



Association Départementale pour la Défense
de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

Editorial

Le mot du président

Nous voici à l'aube d'une année nouvelle. C'est donc tout naturellement que je viens vous présenter mes vœux d'une bonne et heureuse année 2009, me faisant également l'interprète de tout le bureau qui œuvre avec moi pour la bonne marche de notre association.

Que retenir de cette année 2008 ? Elle ne fut pas, c'est le moins qu'on puisse dire, une année fructueuse en terme de résultats. Une pêche de plus en plus aléatoire, des tarifs de redevance qui maintenant sont indexés.....sur une augmentation constante de 2,5% par an, un gel des autorisations d'occupation du territoire maritime, tels sont les faits marquants négatifs qui sont à retenir et sur lesquels nous reviendrons, bien entendu.

Parmi les faits positifs, il y eut notre belle assemblée générale, tenue à Saint Georges de Didonne, en présence d'un ministre, excusez du peu, et d'un député. Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat aux transports et président du Conseil Général de la Charente maritime, a bien voulu, en effet, honorer de sa présence notre assemblée et c'est avec beaucoup de plaisir que nous l'avons entendu dire tout le bien qu'il pensait de nos carrelets. Quant à Didier Quentin, le député de la 5ème circonscription, je ne pense pas qu'il ait manqué depuis 1995, date de sa 1ère élection de député, une seule de nos assemblées générales. Nous pouvons donc nous réjouir d'avoir de tels parrains pour nous venir en aide en cas de besoin. Cette assemblée générale fut donc belle et permis, en présence du Directeur départemental de l'équipement, de clarifier certains points et de montrer à tous ces décideurs quelles étaient nos préoccupations premières. Seule note négative : la faible participation, peut-être la plus faible depuis la tempête, alors qu'il eut fallu au contraire montrer à ce parterre prestigieux notre force par une présence importante.

Dans ce 27 ème numéro de notre écho des estuaires, vous trouverez le résultat de l'entrevue que votre président, accompagné de Patrick Bellouard, le dévoué secrétaire de l'association, eut avec le directeur départemental de l'équipement, Mr Pasquet. Le tour d'horizon concernant les problèmes récurrents comme les AOT, les ventes de carrelet ou la redevance, a été très instructif et a montré que la plus grande vigilance s'imposait.

Vous trouverez également des précisions sur l'assemblée générale 2009, quelques annonces et la recette de tante Yvonne

Je vous souhaite une bonne lecture et vous redis : BONNE ANNEE

Jean Louis Martin

Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques

Tél : 05.46.84.85.39

email : president@carrelets-charentais.com

site web : <http://carrelets-charentais.com>





sont transmis à la DDE, fournisseurs des AOT, qui n'a pas de solutions.... sauf de réfléchir à ces nouvelles situations.

- Enfin, un problème de nombre. Les 500 carrelets existant actuellement sont pour certains, dans notre administration toute-puissante, grandement suffisants. Là aussi, il y a lieu de réfléchir pour savoir si 500 carrelets, ça suffit, ou si on peut aller plus loin.

Voilà ce que nous avons appris de la bouche même du Directeur départemental de l'Équipement. Vous pensez bien que nous avons exprimé notre point de vue avec force et conviction, sur tous ces sujets qui étaient loin d'avoir notre assentiment avec ce que nous venions d'entendre. Nous en reparlons, bien entendu, lors de notre assemblée générale.

Autres points sur lesquels le Directeur a mis l'accent lors de cette entrevue : les mutations de carrelet (vente et achat). Elles seront à l'avenir très encadrées. Le nombre de demandeurs potentiels étant de plus en plus important, une liste d'attente a été établie à la DDE, les carrelets disponibles seront ré attribués en fonction de cette liste, sans tenir compte de la possibilité de transmission familiale. C'est pour éviter, nous a-t-on dit, une trop grande inégalité dans cette réattribution, trop souvent axée sur la spéculation et la recherche du profit. Nous



sommes restés pantois devant cette nouvelle exigence qui nous fut expliquée ainsi : c'est l'état qui est propriétaire du terrain sur lequel sont implantés les carrelets.

Il fait donc ce qu'il veut sur son terrain !!!!

Vous pensez bien que nous ne sommes pas du tout d'accord avec cette interprétation des textes. Je pense que nous aurons besoin de nos élus pour défendre nos intérêts et de vous tous pour nous appuyer !!!!

Patrick Bellouard et Jean Louis Martin

Journées du Patrimoine

Comme les années précédentes, nos portes ouvertes sur nos carrelets ont eu le même indéniable succès. Sur tous les carrelets ouverts au public, ce fut des files d'attente pour avoir le "plaisir" de monter sur nos planches et satisfaire sa curiosité sinon réaliser son "fantasme".

En cela, nous remercions tous ceux qui ont bien voulu répondre à notre demande de marquer notre territoire comme élément culturel et patrimonial reconnu. En totalité, c'est plus de 1000 personnes qui sont montées sur nos structures, le nombre restant à peu près identique à celui des années précédentes, montrant ainsi qu'elles inspirent toujours le même intérêt. Merci à celles et ceux qui nous ont envoyé un compte-rendu de ces journées avec les appréciations des visiteurs, toujours intéressantes à lire.



Malheureusement, ce que nous craignons est arrivé. Un des nôtres qui avait, avec beaucoup de gentillesse, ouvert et présenté son carrelet avec un grand succès, au vu du nombre de personnes qui s'y était présenté, a eu, dans les journées qui suivirent, la désagréable surprise de constater que leur cabane avait été visitée et délestée d'un certain nombre d'équipements. Il y a tout lieu de penser que les lieux avaient été repérés consciencieusement lors de la journée "portes ouvertes" permettant ainsi d'opérer avec facilité.

Cet incident nous oblige à porter un autre regard sur notre participation à ces journées "portes ouvertes". Devant le risque encouru, pouvons-nous continuer cette participation ? Le débat est ouvert. Nous vous demandons d'y réfléchir afin qu'à l'assemblée générale, nous puissions prendre les bonnes décisions.



Assemblée Générale 2009

Cette année, l'Assemblée Générale se tiendra à Chatelaillon le **samedi 28 mars à 9h30**. JL Léonard, député Maire nous a fait l'honneur de nous recevoir dans le magnifique auditorium du centre beauséjour situé au 51 Bd de la République.

Programme

9h00- accueil par l'association,
9h30- Début de l'AG - Accueil par JL Léonard député Maire de Chatelaillon, en présence de Didier Quentin député maire de Royan et de Stéphane Villain Conseiller général du lieu.
12h00- Apéritif offert par la municipalité
13h00- Déjeuner pour ceux qui se sont inscrits (voir l'encart concernant le repas) servis dans une salle du centre Beauséjour

La présence de tous est souhaitée. Montrons notre détermination par une présence imposante. La presse sera convoquée. La meilleure façon d'aider ceux qui oeuvrent pour la sauvegarde de nos carrelets et plus généralement de la pêche à pied est de venir en nombre pour montrer notre détermination et notre force.



Ses motivations sont de plusieurs ordres :

- D'abord, des préoccupations environnementales. La Diren (direction régionale de l'environnement) ayant émis des réserves sur l'occupation de certains sites par des carrelets, il y a lieu d'attendre le résultat d'une réflexion d'ensemble sur ce sujet.

Cette réflexion à laquelle nous sommes "consciemment évités" peut être lourde de conséquence, d'après ce qu'on a pu comprendre : les lieux à sauvegarder seront l'objet d'un nettoyage pouvant aller jusqu'à la destruction des carrelets s'il y en a dans ces endroits,... sans indemnité, bien entendu (relire les AOT) !!!!

- Ensuite, les problèmes d'accès. De plus en plus de propriétaires irascibles interdisent la traversée de leur champs ou de leur pré pour rejoindre certains carrelets. Ces autorisations qui allaient de soi jusqu'à ces dernières années ne le sont plus désormais en de nombreux endroits. Les problèmes engendrés